

## Avenant n°1

### au Contrat de Concession de Service Public pour l'exploitation d'un multi-accueil - Hennebont

#### A. IDENTIFICATION DU CONCEDANT

**La Commune d'Hennebont**

13 Place Maréchal-Foch  
56700 HENNEBONT

Représentée à l'effet des présentes par Monsieur André HARTEREAU

Ci-après « la Personne Publique »

#### B. IDENTIFICATION DU CONCESSIONNAIRE

**People and Baby**, société par actions simplifiée au capital de 50 073,43 euros, dont le siège social est situé au 9 avenue Hoche – 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 479 182 750, représentée à l'effet des présentes par Monsieur Christophe DURIEUX, en qualité de Président,

Ci-après « le Concessionnaire »

#### C. OBJET DE LA CONCESSION

La Personne Publique délègue au Concessionnaire l'exploitation d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de type multi-accueil, situé sur deux sites :

- Site 1, Ti Doudous : place Gérard Philipe à Hennebont ;
- Site 2 : La petite Planète : 7 rue Yvon Croizier à Hennebont.

Référence du contrat : 2019 38

Date de la notification du contrat : 8/07/2019

Durée de la concession : 5 années

#### D. OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la cession du contrat de concession de service publique au profit d'un nouveau titulaire.

Titulaire cédant : People And Baby

Nouveau Titulaire :

People & Baby Hennebont, société à responsabilité limitée au capital de 5000 euros, dont le siège social est situé au 9 avenue Hoche – 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 852 821 354, représentée à l'effet des présentes par Monsieur Christophe DURIEUX, en qualité de Gérant,

## IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

### **1. Objet**

Le présent avenant a pour objet de définir les modalités selon lesquelles la Commune d'Hennebont et la société People and Baby souhaitent transférer les droits et obligations qu'exerce la société People and Baby au titre du contrat de concession, à la société People & Baby Hennebont. Le contrat de concession entre en vigueur à compter du 3 août 2019.

### **2. Subrogation du Concessionnaire**

Par délibération du **XXX**, la Commune d'Hennebont a validé le transfert du contrat de concession au profit de la société People & Baby Hennebont sous condition que la société People and Baby reste garante solidairement et indéfiniment de sa filiale.

Par conséquent, les droits et obligations exercés par la société People and Baby, au titre du contrat de concession, sont transférés à sa filiale, la société People & Baby Hennebont, ce qui est accepté expressément par Christophe DURIEUX.

Cependant, en cas de défaillance de la société People & Baby Hennebont à ses obligations contractuelles, la société People and Baby se porte garante et solidairement responsable de sa filiale, notamment si cette dernière se trouvait en difficulté (plan de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire).

### **3. Date d'entrée en vigueur**

Il est de convention expresse entre la Commune d'Hennebont et People and Baby que le présent avenant prend effet à compter du **XXX** 2019.

### **4. Autres dispositions de l'Acte d'engagement**

Les autres dispositions du contrat de concession non modifiées par le présent avenant demeurent applicables et inchangées.

A compter du **XXX** 2019, le nouveau titulaire s'engage à effectuer la prise pure et simple de l'ensemble des droits et obligations résultant du précédent contrat.

## E. SIGNATURE DU CONCESSIONNAIRE

A .....

Le .....

Signature du cédant  
People and Baby  
Monsieur Christophe DURIEUX

A .....

Le .....

Signature du nouveau titulaire  
People & Baby Hennebont  
Monsieur Christophe DURIEUX

**F. SIGNATURE CONCEDANT**

A .....

Le .....

Monsieur André HARTEREAU

**G. NOTIFICATION DE L'AVENANT AU CONCESSIONNAIRE**

**1. En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A .....

Le .....

**2. En cas d'envoi par LR AR :**

Coller dans le cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification de contrat)

**3. En cas de notification par voie électronique :**

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché :